

LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 37, du 19 mai 2006

Non soumis au référendum:



Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2005

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 14 février 2006, et de la commission de gestion et des finances,

décède:

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'Etat, les comptes de l'exercice 2005, à savoir:

	Fr.	Fr.
<i>Compte de fonctionnement</i>		
Total des charges selon rapport du Conseil d'Etat .	2.149.467.927,14	
Passif transitoire HES	2.800.000.—	
Total des revenus		2.070.786.495,16
Excédent de charges		81.481.431,98
<i>Compte des investissements</i>		
Total des dépenses	150.231.069,82	
Total des recettes		86.580.431,09
Investissements nets		63.650.638,73
<i>Financement</i>		
Investissements nets	63.650.638,73	
Amortissements à charge du compte de fonctionnement		77.416.764,24
Solde reporté à l'actif du bilan		– 13.766.125,51

Compte de variations de la fortune ou du découvert et bilan

au 31 décembre 2005, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires de l'exercice 2005.

Art. 2 ¹La gestion du Conseil d'Etat, durant l'exercice 2005, est approuvée.

²Le Conseil d'Etat présentera un rapport au Grand Conseil sur le bouclage définitif des comptes 2005 des HES.

Neuchâtel, le 26 avril 2006

Au nom du Grand Conseil:

Le président,
secrétaires,
C. Blandenier

Les

W. Willener
J.P. Franchon